



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 9 octobre 2012 à 14 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

CE-2012-1453* RÉTROCESSION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - LOT 2 660 957 AU CADASTRE DU QUÉBEC - 0, BOULEVARD MAISONNEUVE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 2 660 957 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 607,1 m², connu comme étant un terrain vacant enclavé et situé à l'intersection du boulevard Maisonneuve et de la rue Papineau;

CONSIDÉRANT QUE ce lot a été acquis du ministère des Transports du Québec au terme d'un acte de vente publié au registre foncier du Québec, sous le numéro 246 327, le 5 janvier 1976, lequel stipule entre autres que le lot vendu ne doit être utilisé qu'à des fins strictement municipales de parc et espace vert et que tout autre usage entraînera une rétrocession automatique du lot au ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Bernier & Associés, syndic de faillite & comptables agréés, demande à la Ville de Gatineau de lui céder le lot 2 660 957 pour la réalisation d'un projet résidentiel d'édifice à logements;

CONSIDÉRANT QUE le lot en question n'a pas d'utilité municipale précise à court terme et que le projet proposé par la compagnie Bernier & Associés, syndic de faillite & comptables agréés cadre en tout point avec les orientations du plan particulier d'urbanisme du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec s'est montré favorable à la vente du lot, et ce, selon ses politiques et règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec demeure décisionnel dans l'établissement de la valeur marchande du terrain ainsi qu'au niveau des procédures de mise en vente, étant donné la clause spéciale stipulée à l'acte original décrite précédemment, il a été convenu avec le ministère des Transports du Québec, que la façon la plus efficace de procéder dans un tel cas, est que la Ville de Gatineau rétrocède le lot visé à ce dernier afin qu'il puisse procéder à sa mise en vente, et ce, dans les meilleurs délais :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser la rétrocession du lot 2 660 957 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 607,1 m², au ministère des Transports du Québec, le tout conformément aux dispositions prévues à l'acte de vente originalement intervenu entre la Ville de Gatineau et le ministère des Transports du Québec et publié au registre foncier du Québec, sous le numéro 246 327, le 5 janvier 1976;

- de mandater le Service du greffe pour la rédaction et la publication de l'acte de rétrocession;
- d'accepter que le ministère des Transports du Québec procède à la vente du lot 2 660 957 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 607,1 m², et ce, selon ses politiques et règlements en vigueur, une fois l'acte de rétrocession publié au registre foncier du Québec;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables nécessaires pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes ainsi que l'acte de rétrocession et l'acte de vente advenant la demande du ministère des Transports du Québec.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-1454* MODIFICATION AUX FICHES PTI POUR DES TRAVAUX EN ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CM-2008-861 en date du 26 août 2008 a été adoptée afin de prioriser les travaux d'aménagement en accessibilité universelle;

CONSIDÉRANT QUE treize fiches PTI ont été produites pour les années 2009 à 2011;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CM-2011-257, en date du 15 mars 2011, a été adoptée afin de mieux répondre aux critères d'accessibilité universelle par des fiches-conseils;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation sont en voie d'être effectués en 2012 et 2013 dans les endroits suivants nécessitant des travaux d'adaptation :

Centre de services de Masson-Angers : 50 000 \$
 Poste de police de Gatineau : 55 000 \$
 Poste de police de Hull : 80 000 \$
 Aménagement de trottoirs : 70 000 \$
 Embauche d'un consultant : 15 000 \$
 Centre communautaire Fontaine : 150 000 \$
 Centre communautaire Yvon-Pichette : 40 000 \$
 Contingences : 112 170 \$
TOTAL : 572 170 \$

CONSIDÉRANT QUE des soldes et des sommes ne sont pas encore utilisées des fiches PTI des années 2009-2010-2011 :

PI-09-029 : Solde du transfert du Salon Jean-Alie : 40 000 \$
 PI-09-035 : Centre communautaire Saint-Richard : 40 000 \$
 PI-09-041 : Bibliothèque Docteur-Jean-Lorrain : 33 570 \$ (solde au budget 18-10001)
 PI-09-038 : Centre communautaire Bisson : 28 600 \$ (solde au budget 18-10026)
 PI-09-039 : Bibliothèque Lucien-Lalonde : 15 000 \$
 PI-09-040 : Bibliothèque Bowater : 15 000 \$
 PI-09-030 : Portes coulissantes à la Maison du citoyen et à l'édifice Pierre-Papin : 400 000 \$
 PI-09-032 : Portes coulissantes à la Maison du citoyen et à l'édifice Pierre-Papin
TOTAL : 572 170 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser un transfert au montant de 572 170 \$ qui était prévu aux fiches PTI suivantes :
 - PI-09-029 : Solde du transfert du Salon Jean-Alie : 40 000 \$
 - PI-09-035 : Centre communautaire Saint-Richard : 40 000 \$
 - PI-09-041 : Bibliothèque Docteur-Jean-Lorrain : 33 570 \$ (solde au budget 18-10001)
 - PI-09-038 : Centre communautaire Bisson : 28 600 \$ (solde au budget 18-10026)
 - PI-09-039 : Bibliothèque Lucien-Lalonde : 15 000 \$
 - PI-09-040 : Bibliothèque Bowater : 15 000 \$
 - PI-09-030 : Portes coulissantes à la Maison du citoyen et à l'édifice Pierre-Papin : 400 000 \$
 - PI-09-032 : Portes coulissantes à la Maison du citoyen et à l'édifice Pierre-Papin
 - TOTAL : 572 170 \$

- d'affecter les sommes précédentes à la réalisation des projets suivants :
 - Centre de services de Masson-Angers : 50 000 \$
 - Poste de police de Gatineau : 55 000 \$
 - Poste de police de Hull : 80 000 \$
 - Aménagement de trottoirs : 70 000 \$
 - Embauche d'un consultant : 15 000 \$
 - Centre communautaire Fontaine : 150 000 \$
 - Centre communautaire Yvon-Pichette : 40 000 \$
 - Contingences : 112 170 \$
 - TOTAL : 572 170 \$

- d'autoriser le trésorier à puiser à même le budget « surplus affecté à l'harmonisation du contrôle des accès et à la mise aux normes des bâtiments municipaux », les sommes nécessaires à la réalisation des travaux et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 octobre 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-1455*

REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE L'EMPLOYEUR AU SEIN DES COMITÉS DE RETRAITE DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE les régimes de retraite de la Ville de Gatineau sont administrés par un comité de retraite;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer un représentant de l'Employeur siégeant aux comités de retraite;

CONSIDÉRANT QU'un mandat d'une durée de trois ans a été accordé et qu'il a débuté le 29 mars 2011 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la nomination de monsieur Marc Pageau, directeur du Service des ressources humaines, à titre de représentant de l'Employeur, en remplacement de madame Geneviève Lemieux, coordonnatrice, Retraite et assurance collective à la Section de la rémunération et des avantages sociaux du Service des ressources humaines, sur les comités de retraite suivants :

- Régime de retraite des employés cols blancs de la Ville de Gatineau (Règlement numéro 438-2007);

- Régime de retraite des employés cadres de la Ville de Gatineau (Règlement numéro 499-2008);
- Régime de retraite des pompiers de la Ville de Gatineau (Règlement numéro 436-2007);
- Régime de retraite des policiers de la Ville de Gatineau (Règlement numéro 437-2007);
- Régime de retraite des employés cols bleus de la Ville de Gatineau (Règlement numéro 609-2008).

La présente résolution modifie les résolutions numéros CM-2011-264, CM-2011-265, CM-2011-266, CM-2011-267 et CM-2011-268 adoptées le 29 mars 2011 et abroge la résolution numéro CM-2012-515 adoptée le 29 mai 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-1456*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a procédé à une révision des rôles et responsabilités du personnel ainsi que de son organigramme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service de l'urbanisme et du développement durable de la façon suivante :

- Modifier le titre de la Direction adjointe pour Direction adjointe – Planification et, par conséquent, modifier le titre du poste de directeur adjoint, actuellement détenu par monsieur Éric Boutet, pour directeur adjoint - Planification;
- Abolir le poste de chargé de projet en géomatique et cartographie (poste numéro UDD-BLC-036 au plan d'effectifs des cols blancs);
- Abolir le poste de technicien – Soutien aux comités (poste numéro UDD-BLC-025 au plan d'effectifs des cols blancs);
- Abolir le poste de technicien en infographie, web, multimédia et 3D (poste numéro UDD-BL-012) au plan d'effectifs des cols blancs;
- Rattacher administrativement le poste de responsable – Info territoire (poste numéro UDD-CAD-018 au plan d'effectifs du regroupement des professionnels), actuellement détenu par monsieur Luc Rancourt, ainsi que tous les postes qui en découlent sous la gouverne du directeur adjoint - Planification;
- Rattacher administrativement le poste de responsable – Habitation (poste numéro UDD-CAD-005 au plan d'effectifs du regroupement des professionnels), actuellement détenu par monsieur David Leclerc, ainsi que tous les postes qui en découlent sous la gouverne du directeur adjoint – Planification;
- Modifier le titre de la Division de l'habitation et du développement urbain pour Division – Aménagement et revitalisation et, par conséquent, modifier le titre du poste de chef de division – Habitation et développement urbain (poste numéro UDD-CAD-003 au plan d'effectifs des cadres), actuellement détenu par monsieur Réjean Martineau, pour chef de division – Aménagement et revitalisation;
- Rattacher administrativement le poste de chef de division – Aménagement et revitalisation (poste numéro UDD-CAD-003) sous la gouverne de la directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable;

- Rattacher administrativement le poste de secrétaire II (poste numéro UDD-BLC-010 au plan d'effectifs des cols blancs), actuellement détenu par madame N'Soki Malutama, sous la gouverne du chef de division – Aménagement et revitalisation;
- Créer le poste de responsable – Développement urbain et revitalisation (poste numéro UDD-CAD-035 au plan d'effectifs du regroupement des professionnels) à la classe 4 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du chef de division – Aménagement et revitalisation et y nommer madame Anh Richez. Le salaire et les avantages de madame Richez demeurent les mêmes et la permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit le jour suivant l'approbation de la présente résolution par le conseil municipal;
- Rattacher administrativement le poste de coordonnateur – Revitalisation (poste numéro UDD-CAD-010 au plan d'effectifs des cadres), actuellement détenu par madame Suzie Audet, sous la gouverne du responsable – Développement urbain et revitalisation;
- Créer deux postes de coordonnateur de projets – Développement urbain (postes numéros UDD-CAD-036 et UDD-CAD-037 aux plans d'effectifs du regroupement des professionnels) à la classe 3 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du responsable – Développement urbain et revitalisation;
- Modifier le titre du poste de responsable – Design urbain et revitalisation (poste numéro UDD-CAD-006 au plan d'effectifs du regroupement des professionnels) pour responsable – Aménagement et design urbain et y nommer monsieur Yvon Dallaire. Le salaire et les avantages de monsieur Dallaire demeurent les mêmes et la permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit le jour suivant l'approbation de la présente résolution par le conseil municipal;
- Rattacher administrativement le poste de secrétaire II (poste numéro UDD-BLC-003 au plan d'effectifs des cols blancs) actuellement détenu par madame Sonia Dubois, sous la gouverne du directeur adjoint – Développement;
- Rattacher administrativement le poste de responsable – Commissions et comités (poste numéro UDD-CAD-004 au plan d'effectifs du regroupement des professionnels), actuellement détenu par monsieur Ghislain Deschenes sous la gouverne du directeur adjoint – Développement.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service mentionné.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 octobre 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-1457*

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-758 - AMENDEMENT À L'ENTENTE APPROUVÉE POUR LE PROJET VILLAGE CONNAUGHT, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QU'une entente a été approuvée le 20 mai 2008 par la résolution numéro CM-2008-553, laquelle a été amendée le 9 février 2010 par la résolution numéro CM-2010-118 pour le projet Village Connaught, phase 1;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CM-2008-553 en date du 20 mai 2008 et l'entente approuvée prévoient le remboursement d'une quote-part municipale relative à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques;

CONSIDÉRANT QUE les coûts réels des travaux réalisés sont plus élevés que les coûts indiqués à la résolution numéro CM-2008-553 en date du 20 mai 2008 et à l'entente approuvée et qu'il y a lieu de les amender afin de refléter les coûts réels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de modifier sa résolution CE-2008-758 en date du 14 mai 2008 comme indiqué ci-dessous et recommande au conseil :

- d'accepter l'amendement proposé à l'entente approuvée pour le projet Village Connaught, phase 1, afin de modifier le montant de la quote-part municipale indiquée à l'article 7a);
- de modifier sa résolution numéro CM-2008-553 en date du 20 mai 2008 afin d'augmenter le montant remboursable de 535 000 \$ à 810 000 \$, et ce, à même le règlement numéro 470-2008 et son amendement, le tout sujet à l'approbation du règlement numéro 470-1-2012 par les autorités compétentes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'amendement à l'entente.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2012 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 470-1-2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-1458*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL LES JARDINS LORRAIN, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Développement J.L.L. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux dans le projet Les Jardins Lorrain, phase 1;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Développement J.L.L. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Les Jardins Lorrain, phase 1 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Développement J.L.L. concernant le développement domiciliaire Les Jardins Lorrain, phase 1, montré au plan d'implantation préparé par la firme d'experts-conseils Les Services exp inc., portant le numéro LMAZ-006-40-U03-11A, révisé le 13 mars 2012;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (Règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;

- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils Quadrivium inc.;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils Quadrivium inc. et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les Services exp inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues, les passages piétonniers, les services municipaux, le bassin de rétention et les servitudes requises dans cette phase du projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes, ainsi qu'à l'achat des rues, des passages piétonniers et du bassin de rétention faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits;
- d'autoriser le trésorier à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service des infrastructures, la quote-part de la Ville reliée à la construction de la voie d'urgence, ainsi qu'aux réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial traversant le ruisseau Des Fermiers, jusqu'à concurrence de 220 000 \$.

À cet effet, le trésorier est autorisé à puiser, à même les fonds de roulement, un montant de 220 000 \$ remboursé sur une période de trois ans à compter de janvier 2013.

Les fonds à cette fin, d'une somme de 220 000 \$, seront pris au poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds de roulement	220 000 \$	Quote-part - Jardins Lorrain, phase 1

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-1459*

SOUSSION 2012 SI 300 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR DIVERSES INTERSECTIONS ACCIDENTOGÈNES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger le contrat à la firme Aecom Consultant inc., 228, boulevard Saint-Joseph, bureau 303, Gatineau, Québec, J8Y 3X4, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour l'étude de sécurité pour diverses intersections accidentogènes, pour un montant total de 52 773,53 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 septembre 2012, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Le trésorier est autorisé à puiser, à même les imprévus, la somme de 50 478,53 \$ et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30130-419	50 478,53 \$	Division de la planification et des services techniques - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	2 295,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds a été effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-99900-999	50 478,53 \$		Imprévus - Autres
02-30130-419		50 478,53 \$	Division de la planification et des services techniques - Autres services professionnels et administratifs

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-1460*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES FINANCES - DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT - SECTION DE L'INVENTAIRE ET DE L'APPROVISIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE madame Danielle Renaud a confirmé qu'elle prenait sa retraite en date du 1^{er} septembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE suite à la retraite de madame Renaud, le poste de magasinier FIN-BLC-005 au plan d'effectifs des cols blancs de la Ville de Gatineau est devenu vacant le 1^{er} septembre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins opérationnels de la Section de l'inventaire et de l'approvisionnement effectuée par le Service des finances :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des finances, Division de l'approvisionnement, Section de l'inventaire et de l'approvisionnement de la façon suivante:

- Abolir le poste de magasinier FIN-BLC-005 au plan d'effectifs des cols blancs de la Ville de Gatineau;
- Créer un poste de technicien aux achats et à l'inventaire (poste numéro FIN-BLC-084 au plan d'effectifs des cols blancs) à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du responsable - Magasin.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13310-112 - Service des finances – Réguliers - syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c ANDRÉE LOYER
Greffier adjoint et secrétaire adjoint
Comité exécutif